

LE ROI

JEAN DE BRIENNE.

On trouve dans les divers manuscrits trois chansons sous le nom de Cuens de Braine ou de Jehans Cuens de Braines. Fauchet ne les a pas mentionnées, et La Ravallère, que personne ne guidait ici, a prétendu, sur la foi d'un passage mal compris de Duchesne, que ce Jean de Braine était Jean de Dreux. La Ravallère n'avait pas remarqué que dans la table placée en tête du msc. 7222 et qui fut écrite au XIII^e siècle, comme le reste du volume, l'auteur des chansons qu'il cite est nommé li rois Johans, tandis que dans le corps du volume on le désigne : Jehans, li Cuens de Braine. Il ne se rappelait pas que, dans toutes les Chroniques du XIII^e siècle, on entend par Jehans de

Braine le héros que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Jean de Brienne, d'abord usufruitier du comté de Brienne, comme tuteur de son neveu; puis élu roi de Jérusalem; puis usufruitier de ce royaume, comme tuteur de sa fille; puis usufruitier de l'empire de Constantinople, comme tuteur du jeune Baudouin, fils du dernier empereur latin.

Il s'agit donc bien ici de Jean de Brienne. L'histoire de ce prince dont la destinée fut si diverse, comte, roi, empereur et toujours pauvre, toujours admiré, a fourni la matière d'un livre assez bien fait. Mais c'est dans l'Histoire des Croisades de M. Michaud qu'il faut lire le tableau des événements auxquels il prit tant de part : comment son père voulait le faire moine; comment il refusa d'obéir et se réfugia dans l'abbaye de Citeaux, sans prendre d'engagement religieux avec les bons pères qui lui accordaient asile; comment l'un de ses oncles prit en pitié ses regrets et consentit à l'adouber chevalier. Les vieilles histoires manuscrites de la guerre sainte ajoutent quelques détails intéressants dans lesquels M. Michaud a lui-même craint d'entrer. Comme nous nous occupons ici spécialement de Jean de Brienne, ils pourront compléter ce que nous savons déjà de lui. Écoutons d'abord comment il fut choisi pour roi de Jérusalem :

(1208). « Quant li rois Amauris fu mort, et que cil
« du roiaume de Jerusalem virent que Marie, lor

« dame, estoit en aage de marier, ils s'assemblerent
« chez le patriarche Aubert pour savoir comment et
« à qui ils peussent marier la damoiselle, qui estoit
« l'oire dou royaume. Lor conseil fut à ce que ils
« manderoient au roi Phelippe de France qu'il les
« conseillast d'un preudome qui péust et scéust gar-
« der la terre et maintenir le roiaume de Jerusalem.
« Ils eslurent, pour fournir à ce messaige, un riche
« homme de la terre qui avoit nom Aymard de Lai-
« ron, qui estoit seigneur de Cesaire, et Gautier,
« l'évesque d'Acre. Ils se mirent en mer et passerent
« à Marseille, et d'iluec s'en alèrent en France. Quant
« il troverent le roi, si lui dirent ce dont on les avoit
« chargés. Li rois entendit la parole, si lor dit qu'il
« s'en appenseroit. Après ce, il lor comanda un jour
« de venir devant lui, et lor dit que Jehans, li quens
« de Braine, étoit moult bien taillés à la terre de Sirie
« garder; car il estoit hardis chevaliers et seurs et
« bien emparlés; et que il lor looit qu'ils le préissent
« pour la dame. Les envoyés dirent au roi que il
« avoient commandement de mettre tout le fait en
« son conseil, et li rois manda le comte Jehan de
« Braine et lui dist que Diex li avoit envoié grant
« honor sé il la voloit recevoir. Li quens Jehans fu
« moult liés de cele chose quant il l'entendi, si s'age-
« noilla devant le roi et l'en mercia beaucoup. Mais
« aucune gent cuidoient que li rois n'eüst mie ce fait

« à bone foi, et que il l'avoit fait plus pour eslongier
 « le conte que pour autre chose. Car il l'avoit for-
 « ment en crainte, por ce que dame Blanche, la con-
 « tesse de Champaigne, l'amoit plus que nus home
 « dou monde¹, et li rois Phelipe amoit la contesse
 « sur totes riens. Et mesmement, li conte Jehans
 « avoit fait outrage et honte au conte Pierre d'Auçoire,
 « dont moult avoit pesé au roi, car il estoit son cou-
 « sin. Et pour tout ce, se voloit-il delivrer dou conte. »
 (*Histoire de la guerre sainte, msc. 8316.*)

Le chroniqueur ajoute que, sans ces motifs de bien-veillance intéressés, Philippe-Auguste eût sans doute

¹ Geoffroi de Villehardouin, après avoir décrit la mort de Thibaut, comte de Champagne, en 1201, ajoute : « La comtesse remest sa feme, qui Blanche avoit nom, *mout belle, mout bonne*, qui ere fille le roi de Navarre, qui avoit de lui une fillete, et ert grosse d'un fils. » Ce fils fut le poète Thibaud. Nous avons déjà parlé de cette grande dame à l'article de Quenes de Bethuæ. On trouve encore ailleurs, sur la comtesse Blanche, une anecdote curieuse. En citant plusieurs hérétiques célèbres du commencement du XIII^e siècle, un chroniqueur dit : « Tertius
 « trux et animarum lanista fidei et honestatis, fuit magister Gual-
 « terus de Muissy, canonicus Lingonensis, magni nominis vir.
 « Hic, dominam Blancam, comitissam Campaniæ, quæsivit ludifi-
 « care, non tamen animæ suæ, sed *propriii corporis contagione*.
 « Sed, fraude compertâ, interpellatus ad audientiam, veritus de
 « justitiâ, et interpositâ appellatione Romanæ sedis, evasit. »
 (*Chronic. anonymi Laudunensis canonici. — Hist. de France, tom. XVIII.*)

jeté les yeux sur quelque baron plus riche et plus puissant. En effet, Jean n'était pas même alors comte titulaire de Brienne, mais il en recevait les droits comme tuteur de son neveu Gauteron, fils de Gauthier de Brienne, qui, peu de temps auparavant, avait terminé en Pouille une vie glorieuse. L'histoire ne nous a rien appris sur l'affront qu'avait fait auparavant notre héros au comte d'Auxerre, Pierre de Courtenay. Mais on peut conjecturer que c'est en lui dérochant l'amour de sa femme la comtesse, ou bien en faisant agréer ses vœux à leur commune fille, mariée quelques années plus tard au seigneur de Donzil, qu'il avait outragé et honni le cousin du roi.

Quoi qu'il en soit, la première chanson du comte de Brienne commençant ainsi :

« Je n'os chanter trop tart né trop souvent,

« Car je n'ai gré de chanter né de taire, »

a été attribuée au roi de Navarre par l'éditeur des chansons de ce prince. Mais c'était sur l'autorité d'un seul manuscrit généralement peu exact (n° 65 Cangé), tandis que les deux meilleures leçons, n°s 7222 et 184 suppl., s'accordent à désigner le cuens Jehans de Braine comme l'auteur. Il est assez singulier que Thibaut ait ainsi passé pour avoir composé en l'honneur de la mère de saint Louis des vers qu'un autre avait faits en

l'honneur de sa propre mère. Le quatrième couplet est un des titres de gloire de Thibaut : Sic vos non vobis.

« Mout me sot bien espanre et alumer,
« Au bel parler et au simplement rire ;
« Nus ne l'orroit si doucement parler,
« Que de s'amor ne cuidast estre sire.
« Par Dieu, amors, ce vos puis-je bien dire :
« On vos doit bien servir et honorer,
« Mais d'un petit s'i puet-on trop fier. »

Certes, il est difficile de s'exprimer avec une plus spirituelle naïveté. Mais revenons à l'histoire de Jean de Brienne, ou plutôt seulement aux rectifications que permet de faire aux histoires modernes le témoignage des histoires contemporaines. Jean mit à son acceptation du trône de Jérusalem une condition qui sans doute ne plut pas extrêmement au roi Philippe ; ce fut de ne partir que dans deux ans : la trêve conclue entre les Chrétiens et les Sarrasins ne devait expirer qu'à cette époque (1209), et Jean avait besoin de réunir de l'argent, des guerriers et toutes les ressources dont il pouvait disposer.

Il ne jouit pas long-temps du titre de roi de Jérusalem. Il le devait à la reine sa femme ; et Marie mourut en 1210, laissant au berceau une fille nommée

Isabelle, qui, douze ans plus tard, fut mariée à l'empereur Frédéric II. Les historiens modernes ont en cette occasion commis une erreur grave. Oubliant que Jean de Brienne, depuis la mort de sa première femme, n'était plus que le régent de Syrie, à titre de tuteur de sa fille, la véritable reine, ils ont accusé Frédéric d'avoir usurpé sa couronne, quand, en épousant Isabelle, il affecta le titre de roi de Jérusalem. Frédéric, en agissant ainsi, ne fit qu'user de son droit et la Chronique d'outre-mer ne laisse aucun doute sur ce point. « Li rois Jehans, » dit-elle, « demoura en la seignorie, après la mort de sa femme, la royne Marie, pour le baillage de sa fille. Et en celui point que il estoit ou bail, espousa-il Tiphaigne, la fille du roi Livon d'Arménie. » Le fait était important à rectifier : rien de plus rare et de plus odieux dans l'histoire du moyen âge que les usurpations de titre et de seigneurie. Le droit, c'était l'hérédité ; hors de l'hérédité, rien de légal, rien de plausible dans la transmission du droit. Mais, pour revenir à Frédéric, il paraît qu'il eut le tort d'user d'artifices à l'égard de Jean de Brienne, afin de le décider à le choisir pour gendre. Marié, il devait laisser à son beau-père l'administration et les droits du royaume ; satisfait de réunir au titre d'empereur celui de roi de Jérusalem, il ne devait exiger rien de plus. Mais la mésintelligence se mit bientôt entre les deux princes. Jean, avant même

la conclusion du mariage, s'était attiré l'animadversion de son gendre, en le gourmandant trop volontiers sur sa conduite et ses habitudes. Car l'un et l'autre étaient fort peu endurants de leur nature. M. Michaud, pour ce qui regarde notre héros, a trouvé dans le continuateur de Guillaume de Tyr, un passage curieux. Avant d'avoir marié sa fille, « aucunes gens, » dit le chroniqueur, « li firent accroire que sa fame (la fille du « roi d'Arménie) voloit empoisonner sa fille, dont il « tenoit le roiaume : li rois fu moult dolens : lors bati « sa feme des esperons, si que l'on dit qu'ele fu morte « de ceste batéure. » (Hist. des Croisades, tom. III, pag. 482.)

« Or, » dit une autre chronique d'outre-mer, « le jour « méismes des noces, li empereres mist le roi Jehan à « raison, et li requist que il le dénst saisir dou « roiaume de Jerusalem et de tous les droits de sa « femme. Quant li rois Jehans entendit ce, si en fu « moult esbahis; mais il n'en pot plus faire, ains « saisit l'emperéour du roiaume et de tous les droits « de sa fille. »

Dès lors inimitié déclarée entre le beau-père et le gendre. Érard de Braine, époux de la fille de l'ancien roi Henri, comte de Champagne, accusait tout bas l'empereur d'avoir usurpé ses droits; Jean de Brienne devint l'appui et le protecteur de ses prétentions. Les choses en vinrent au point de donner à

l'empereur de sérieuses inquiétudes. Il se trouvait alors à Brindes ; il voulut faire arrêter Jean de Brienne ; mais celui-ci, dit le chroniqueur, lui fit habilement la fauvette, et se réfugia à Rome. Le pape l'accueillit avec empressement : « Il lui donna en Toscane et en « la Marche tout le domaine et le patrimoine de « l'église ; lequel il tint tant come il vout. » Jean commanda long-temps les soldats du saint-siège, mais il ne faut pas oublier qu'alors Frédéric n'était plus son gendre ; l'impératrice étant morte peu de temps après son mariage, victime des mauvais traitements de son mari.

Telles sont les corrections que l'on peut faire aux histoires modernes de Jean de Brienne. On connaît son expédition d'Égypte, ses derniers exploits, son élection au trône de Constantinople, et les détails de sa mort arrivée en 1237. Mais la Chronique d'outre-mer, que j'ai déjà plusieurs fois copiée, me fournit le récit d'un fait d'armes tellement brillant, que je ne puis m'empêcher de le transcrire ici. Nous sommes au siège de Damiette par les Chrétiens. Jean de Brienne, prévoyant déjà l'issue funeste de l'expédition d'Égypte, combattait en désespéré :


« Nouvelles vinrent au roi Jehan que tous les gens « à pié du Calife avoient passé le fleuve, et s'en ve- « noient par la heberge. Lors, avec Aimar de Sarron,

« Godefroi Niort, et autres chevaliers et serjans à
« cheval jusques à trente, ala cele part pour voir
« la convine de ces gens. Il vit tant de gent que il
« s'en fu tout esbahis. Si vault mettre le fait en aven-
« ture, come de chose perdue. Lors issi du fossé, et
« se mist aus galos. Il passa par les routes et les es-
« chieles des Sarrazins à pié qui lui faisoient voie, et
« ala tant que il vint à un Sarrazin qui estoit si grant
« que il passoit tous les autres des espaules en à-mont,
« et estoit armés de haubert et de haubergeon, et
« portoit en une mout grant et grosse lance un gon-
« fanon du Caliphe, bleu à un croissant d'or et à me-
« nues estoiles entour. Si tost come li rois fu près de
« celui grant home, il hurta des esperons et alongea
« la lance et enferi celui, ainsi come à Dieu plot,
« emmi la forcele du pis. Li rois fu fort et bien à
« cheval; si le ferit si rudement que du grant cop li
« creva le cuer et l'abati tout plat. Quant il ot ce fait,
« il tourna es autres, et cil qu'ô lui estoient ne fu-
« rent mie huiseux, ains i firent assés d'armes. Quant
« li Sarrazins virent celui mort, et l'estendart de lor
« Caliphe abatu, si se mirent à desconfiture et s'en-
« fuirent à lor vaissiaus. Lors tuit li Christien issi-
« rent fors et se mirent à la chaice et tous ceus que
« il ataignoient ocioient; si que il y en ot que ocis de
« glaives que noiés plus de troi mile. Ainsi rescout

« nostre Seigneur les chevaliers qui estoient come
« perdus et mors, par la main dou bon roi Jehans,
« le jour de la feste monseigneur saint Denis. »
(9 octobre 1218.)

Il peut être agréable de passer du récit de cet exploit merveilleux à la lecture de la seconde chanson de notre héros. Il faudra que l'on ait contre la langue du XIII^e siècle de bien fortes antipathies, pour ne pas en aimer la douce poésie.

(Msc. du Roi 7222. — Cangé 66. — Suppl. fr. 184.)

 **ENSIS d'amours, dolens et courouciés,
M'estuet chanter, que ma dame m'en prie.
Onques mès jour ne fui si esmaiés;
Grant paour ai que ne soit jà ma mie.
S'est-il bien drois que por li chante et rie.
Hélas! dolens, jamais ne serai lie
Sé sa pitié ne vaine sa seignorie.**

**Par Deu, amors, se vers li ne m'aidiés,
Je me plaindrai de vos, tote ma vie.
Se j'onques fis rien que vos vosissiez,
Li guerredons soit tex qu'ele me die:
« Aimis, bien sai que ne me haez mie. »**

Lors seroie joians et envoisies,
Et à plusors de bone compaignie.

Douce dame, nus ne vos aime tant,
Come je fais, si en morrai d'envie;
Cent fois le jor, vos regart en pensant,
Et pri merci, que ne m'ociez mie.
Je n'ai pooir qu'autrement le vos die,
Et s'il vos plaist à savoir mon talent,
Regardez-moi, si connoitrez ma vie.

*La troisième et dernière chanson de Jean de Brienne
est une pastourelle : il ne nous en est parvenu que le
premier couplet et une partie du second, conservés
dans le msc. 7222.*